



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



OCTOBRE 2012
NUMÉRO SPÉCIAL N° 47



ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Annonces et avis – Recueil des actes administratifs

S O M M A I R E

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER	3
<i>Arrêté DDTM-DIR-2012-13 du 1^{er} octobre 2012 donnant subdélégation de signature de M. MANDOUZE à certains de ses collaborateurs...</i>	3
<i>Arrêté DDTM-DIR-2012-14 du 1^{er} octobre 2012 donnant subdélégation de signature de M. MANDOUZE aux ordonnateurs secondaires délégués.....</i>	7
<i>Arrêté n°2012-065 du 1^{er} octobre 2012 portant définition des postes de la direction départementale des territoires et de la mer, éligibles à la nouvelle bonification indiciaire.....</i>	9
DIVERS.....	9
SGAP - PREFECTURE DE ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE OUEST.....	9
<i>Arrêté n°32/2012 du 1^{er} octobre 2012 fixant la date limite de transmission des dossiers d'inscription à un recrutement sur concours (interne) d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe de la police nationale, au titre de l'année 2012.....</i>	9
<i>Arrêté n°33-2012 du 1^{er} octobre fixant la date limite de transmission des dossiers d'inscription à un recrutement sans concours de trois adjoints techniques de 2^{ème} classe de la police nationale, au titre de l'année 2012.....</i>	10

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté DDTM-DIR-2012-13 du 1^{er} octobre 2012 donnant subdélégation de signature de M. MANDOUZE à certains de ses collaborateurs

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets, hauts-commissaires de la république en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

Vu la circulaire du 5 mars 2008 du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, portant sur la modification du régime de délégation de signature des préfets ;

Vu la circulaire du premier ministre n° 5389/SG du 15 juin 2009 relative à la réforme de l'administration territoriale de la mer et du littoral

Vu l'arrêté du Premier ministre du 15 février 2011 portant nomination de M. Frédéric HENNEQUIN, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 10 janvier 2012 portant nomination de M. Ronan LE SAOUT en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12-81 du 25 septembre 2012 donnant délégation de signature à M. Dominique MANDOUZE, directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche

Art. 1 : Subdélégation de signature est donnée à : M. Frédéric HENNEQUIN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche, à l'effet de signer, toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature du 25 septembre 2012 conférée à M. Dominique MANDOUZE
M. Ronan LE SAOUT, administrateur en chef de 2^{ème} classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche à l'effet de signer, toutes correspondances administratives, arrêtés, décisions portant sur les matières énumérées en annexe de la délégation de signature du 25 septembre 2012 conférée à M. Dominique MANDOUZE.

Art. 2 : Subdélégation de signature est donnée aux personnes désignées ci-après dans la limite des références indiquées pour chacun et figurant en annexe de la délégation de signature du 25 septembre 2012 conférée à M. Dominique MANDOUZE.

Direction

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Cécile FLAUX, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité conseil de gestion et management.	DIR/CGM	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 dans le cadre des permanences : Transports A3-c1 à A3-d1
Mme Agnès PETIT, technicien supérieur de l'équipement en tant que responsable de l'unité communication.	DIR/COM	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11

Secrétariat Général

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mme Dominique LE DILY, chef de mission du ministère de l'agriculture et de la pêche, en tant que secrétaire générale. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LE DILY, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Thierry JUGÉ, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant qu'adjoint.	SG/DIR	Administration et organisation générale A1-a1 à A1-a21 paragraphes 2, 3 et 4 de A1-a22 A1-a23 et A1-a26 A1-b1 à A1-d2 et A1-f1
Mme Isabelle LEBRUN, secrétaire administratif de classe supérieure, Mlle Marie-Noëlle MABIRE secrétaire administratif de classe exceptionnelle, en tant que co-responsables de la mission appui aux parcours professionnels-information sociale.	SG/MAPPIS	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10 et A1-a11
Mme Christine LEPETIT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, en tant que responsable de l'unité gestion des ressources humaines. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LEPETIT, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Sylvie LEBLOND, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, en tant qu'adjoint.	SG/GRH	Administration et organisation générale A1-a5, A1-a8 paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10 à A1-a18 A1-a20 à A1-a21
M. Marc GIRAULT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, en tant que responsable de l'unité logistique budget.	SG/LB	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11, A1-c1
Mme Elisabeth LEROY, attaché d'administration, en tant que responsable de l'unité juridique.	SG/JUR	Administration et organisation générale : paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 ; A1-b1 à A1-b2 ; A1-d1 à A1-d2

Service Expertise Territoriale Risques et Sécurité

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Rémy FARCY, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que chef du service Expertise Territoriale Risques et Sécurité.	SETRIS/DIR	Administration et organisation générale A1-a1, A1-a3, paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) A1-e1 Éducation et circulation routières, transports A3-a1 à A3-d1 Aménagement et urbanisme A5-a5 et A5-a6 dans le cadre des permanences : Transports A3-c1 à A3-d1

M. Pascal QUESNEL, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité veille études et prospective.	SETRIS/VEP	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 à A1-a11 dans le cadre des permanences : Transports A3-c1 à A3-d1
Mme Solange CHARPENTIER, chef de subdivision de l'équipement, en tant que responsable de l'unité géomatique.	SETRIS/GEOM	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 à A1-a11
M. Michel MAS, personnel non titulaire, en tant que responsable de l'unité éducation routière. En cas d'absence ou d'empêchement de M. MAS, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Dominique LECAPLAIN, inspecteur du permis de conduire en tant qu'adjoint.	SETRIS/ER	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 Éducation routière A3-a1 à A3-a2
M. Jean-Michel MARC, chef de subdivision de l'équipement, en tant que responsable de l'unité sécurité routière déplacements. En cas d'absence ou d'empêchement de M. MARC, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Stéphanie MEMPIOT, technicien supérieur principal de l'équipement en tant qu'adjoint. M. Hubert JOUVET, contrôleur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que chargé de mission coordination sécurité routière uniquement pour la partie « transports ».	SETRIS/SRD	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 ; A1-b2 Éducation et circulation routières, transports A3-b1 à A3-d1 dans le cadre des permanences : Transports A3-c1 à A3-d1
M. Jean-Marc BAZIERE, technicien supérieur en chef de l'Équipement, en tant que responsable de l'unité risques et soutien crise.	SETRIS/RISC	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 dans le cadre des permanences : Transports A3-c1 à A3-d1

Service Aménagement Durable des Territoires

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
Mlle Rosemary SERRAND, architecte et urbaniste de l'État, en tant que chef du service aménagement durable des territoires. En cas d'absence ou d'empêchement de Mlle SERRAND, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Guy LAVERGNE, attaché d'administration de l'équipement, excepté pour la partie « transports ».	SADT/DIR	Administration et organisation générale A1-a1, A1-a3, paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) A1-f1 Aménagement et urbanisme A5-a1 à A5-a4 ; A5-a7 à A5-d1 A5-f1 à A5-h1 ; A5-j1 à A5-k1 Distributions électriques A6-a1 à A6-a4 et A6-c1 Équipement rural A6-b1 dans le cadre des permanences : Transports A3-c1 à A3-d1
Mme Louissette LE ROCH, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité planification	SADT/PLANIF	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 Aménagement et urbanisme A5-a3, A5-a4 dans le cadre des permanences : Transports A3-c1 à A3-d1
Mme Nathalie ROBIN-TREMBLAY, secrétaire administratif de classe supérieure, en tant que responsable de l'unité porter à connaissance.	SADT/PAC	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 Aménagement et urbanisme A5-a3
M. Guy LAVERGNE, attaché d'administration de l'équipement, en tant que responsable de l'unité application du droit des sols. En cas d'absence ou d'empêchement de M. LAVERGNE, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme Milcah BAUDEVIEUX, secrétaire administratif de classe exceptionnelle pour la partie Aménagement et urbanisme uniquement. M. Eric TOSTAIN, secrétaire administratif de classe normale uniquement pour la partie A5-b1 à A5-b5	SADT/ADS	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b5 A5-d1 et A5-f1
M. Claude BOTTET, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité accessibilité. En cas d'absence ou d'empêchement de M. BOTTET, la délégation qui lui est conférée est donnée à M. Marc LESENECHAL, technicien supérieur en chef de l'équipement.	SADT/ACCES S	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 Aménagement et urbanisme A5-j1 à A5-k1
M. Michel LE ROCH, technicien supérieur en chef, en tant que responsable de l'unité aide à l'émergence de projets d'aménagement durable.	SADT/AEPAD	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11
M. Olivier THIRION, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la mission Mont-Saint-Michel.	SADT/MSM	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 dans le cadre des permanences : Transports A3-c1 à A3-d1

Service Environnement

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Rémy BRUN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que chef du service environnement par intérim	SE/DIR	Administration et organisation générale A1-a1, A1-a3, paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 A1-b1 (uniquement pour le règlement des litiges régis par convention du 2/02/93) A1-f1 Aménagement et urbanisme A5-i1, A5-11

		Ingénierie publique A7-a1 et A7-b1 Environnement A9-a1 à A9-i1 dans le cadre des permanences : Transports A3-c1 à A3-d1
M. Rémy BRUN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la mission Effacement des barrages de la Sélune et adjoint au chef de service.	SE/MBS	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 Aménagement et urbanisme A5-11 Environnement A9-a1 dans le cadre des permanences : Transports A3-c1 à A3-d1
M. Maurice FRESLON, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable du pôle ressource en eau et responsable de l'unité protection de la ressource en eau.	SE/ PR	Administration et organisation générale A1-a1, A1-a3, paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 Ingénierie publique A7-a1 et A7-b1 Environnement A9-a4 à A9-a5 ; A9-f1 , A9-g1 et A9-i1 dans le cadre des permanences : Transports A3-c1 à A3-d1
Mme Nathalie FERRAND, attaché d'administration, en tant que responsable de l'unité police de l'environnement.	SE/ PE	Administration et organisation générale A1-a1, A1-a3, A1-a8 paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 Aménagement et urbanisme A5-i1, A5-11 Environnement A9-h1
M. Laurent VATTIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité forêt, nature et biodiversité.	SE/FNB	Administration et organisation générale A1-a1, A1-a3, paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 Environnement A9-c1 à A9-e1 et A9-i1 dans le cadre des permanences : Transports A3-c1 à A3-d1
Mme Christelle BRIAULT, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité police des eaux continentales.	SE/ PEC	Administration et organisation générale A1-a1, A1-a3, paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 Environnement A9-a1 à A9-a7, A9-b1, A9-f1 et A9-i1
M. Éric PAIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, en tant que responsable de l'unité police des eaux littorales.	SE/ PEL	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 Environnement A9-a1 à A9-a7 et A9-i1

Service Habitat, Construction et Ville

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Hugues-Mary BREMAUD, attaché principal d'administration de l'équipement, en tant que chef du service habitat, construction et ville.	SHCV/DIR	Administration et organisation générale A1-a1 et A1-a3 paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 et A1-f1 Construction A4-a1 à A4-c1 Ingénierie publique A7-a1 et A7-b1 dans le cadre des permanences : Transports A3-c1 à A3-d1
Mme Nathalie LETELLIER, attachée d'administration de l'équipement en tant que responsable de l'unité renouvellement urbain et occupation sociale.	SHCV/RUOS	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 Construction A4-a1, A4-a6 à A4-a7, A4-a11 - A4-a17 A4-b2 à A4-b4, A4-d1
Mme Stéphanie AUCHAPT-COMMON, attaché d'administration de l'équipement, en tant que responsable de l'unité politique de l'habitat. En cas d'absence ou d'empêchement de Mme AUCHAPT-COMMON, la délégation qui lui est conférée est donnée à Mme M-N. JOURDAN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, en tant qu'adjointe.	SHCV/PH	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 Construction A4-a1, A4-a6 à A4-a7, A4-a11 - A4-a17 A4-b2 à A4-b4, A4-d1
M. Éric MARIE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, en tant que responsable de l'unité habitat privé.	SHCV/HP	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 Construction A4-d1
Mme Marie RICAUD-SOULAN, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité constructions publiques durables.	SHCV/CPD	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 ; A1-f1 Ingénierie publique A7-a1 et A7-b1

Service Économie Agricole et des territoires

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Philippe LEBOISSELIER, chef de mission, en tant que chef du service économie agricole et des territoires. En cas d'absence ou d'empêchement de M. LEBOISSELIER, la délégation qui lui est conférée est donnée à Claude ENEE, attaché principal d'administration, excepté pour la partie « transports ».	SEAT/DIR	Administration et organisation générale A1-a1, A1-a3, A1-a8 paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11, A1-f1 Production-organisation économique et conjoncture A10-a1 à A10-n1, A5D1 dans le cadre des permanences : Transports A3-c1 à A3-d1
Mme Marie-Catherine MONIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable de l'unité aides directes et droits à produire.	SEAT/ aides directes et droits à produire	Administration et organisation générale A1-a1, A1-a3, A1-a8 paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11, A1-f1 Production-organisation économique et conjoncture A10-a1 à A10-n1 dans le cadre des permanences : Transports A3-c1 à A3-d1
M. Claude ENEE, attaché principal d'administration,	SEAT/ aides	Administration et organisation générale

en tant que responsable de l'unité aides structurelles et conjoncturelles.	structurelles et conjoncturelles	A1-a1, A1-a3, A1-a8 paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11, A1-f1 Production-organisation économique et conjoncture A10-a1 à A10-n1
Mme Jeanine HINCHET, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, en tant que responsable de l'unité développement rural durable.	SEAT/ DRD	Administration et organisation générale A1-a1 et A1-a3 paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 et A1-f1 Production-organisation économique et conjoncture A10-11

Service Délégation à la mer et au littoral

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Pierre ABLINE, administrateur de 1 ^{ère} classe des affaires maritimes, en tant que chef de service, responsable de la délégation à la mer et au littoral.	DML/DIR	Administration et organisation générale A1-a1 et A1-a3 paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10, A1-a11 à A1-a12 A1-e1 et A1-f1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b5 A2-b7 à A2-b9 ; A2-b11 ; A2-e1 à A2-f1 Aménagement et urbanisme A5-e1 Domaine maritime A8-a1 à A8-j1 Environnement A9-a2 et A9-i1
Mme Tiphaine BRETT, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de l'unité coordination des politiques maritimes et littorales	DML/CPML	Administration et organisation générale Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10, A1-a11 à A1-a12
Mme Élise THIERREE, secrétaire administratif de classe normale, en tant que responsable de l'unité administrative et financière.	DML/UA	Administration et organisation générale A1-a5 1,2,3 de A1-a8 paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10, A1-a11 à A1-a18 A1-a20 à A1-a21
M. Julien MARGO, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable du pôle gestion du littoral. En cas d'absence ou d'empêchement de M. MARGO, la délégation qui lui est conférée est donnée à Éric VIGNERON, technicien supérieur principal de l'équipement, pour la partie « ingénierie publique » uniquement Pierre-Marie HERBAUX, technicien supérieur principal de l'industrie et des mines, pour la partie Administration et organisation générale uniquement.	DML/ pôle GL	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10, A1-a11 à A1-a12, A1-e1, A1-f1 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b5 A2-b7 à A2-b9 ; A2-b11, A2-e1 A2-f1 uniquement pour le compte de la marine nationale Aménagement et urbanisme A5-e1 Ingénierie publique A7-a1 et A7-b1
M. Bruno POTIN ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en tant que responsable du pôle cultures marines . Mme Stéphanie LAGOUCHE, dessinatrice, Mlle Aurélie DAVID, contrôleur de classe normale des affaires maritimes et Mlle Julie RIVIERE, contrôleur de classe normale des affaires maritimes pour la partie Domaine maritime A8-e5 et A8-f5 uniquement.	DML/pôle CM	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10, A1-a11 à A1-a12 Domaine maritime A8-e1 à A8-e5 ; A8-f4 et A8-f5
Mme Anne LE VEY, officière de 3 ^{ème} classe des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle pêches et activités maritimes.	DML/ pôle PAM	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 A1-a10, A1-a11 à A1-a12 ; A1-f1 Gestion et conservation du domaine public A2-e1 Domaine maritime A8-a1 à A8-a2 ; A8-c1 et A8-c2 ; A8-e1 à A8-e5 ; A8-f1 à A8-f6 ; A8-i1 à A8-i2
M. Pierre DELACOUR, inspecteur des affaires maritimes, en tant que responsable du pôle navigation professionnelle et de plaisance. En cas d'absence ou d'empêchement de M. DELACOUR, la délégation qui lui est conférée est donnée à : M. Yann POUSSARD, technicien principal spécialité techniques agricoles, en tant qu'adjoint au responsable du pôle navigation professionnelle et de plaisance pour la partie administration et organisation générale et A8-b1, A8-b2 et A8-c5 de la partie domaine maritime	DML/ NPP pôle	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10, A1-a11 à A1-a12 A1-f1 Domaine maritime A8-b1 à A8-d2 ; A8-c5
M. Christophe TENDRON, capitaine de port de classe normale, en tant que commandant du port de Cherbourg	DML/ Capitainerie	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10, A1-a11 à A1-a12 A1-f1

Délégations Territoriales

Personnes concernées	Service/unité	Délégations consenties
M. Julien BROSSARD ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la délégation territoriale Nord. M. Pierre MORIN, ingénieur des travaux publics de l'État, en tant que responsable de la délégation territoriale Centre. Mme Christiane RENAULT, attaché d'administration de l'équipement, en tant que responsable de la délégation territoriale Sud.	DT Nord DT Centre DT Sud	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b4 Paragraphe 1 de A2-b7 – A2-b8 ; A2-b9 et A2-b11 ; A2-c4 A2-e1 Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b5-A5-b7 A5-d1 à A5-f1, A5-11 dans le cadre des permanences : Transports A3-c1 à A3-d1
Mme Martine PAGNY technicien supérieur en chef de	DT Nord	Administration et organisation générale

l'équipement, en tant qu'adjoint au responsable de la délégation territoriale Nord. Mme Valérie LE MEITOUR, technicien supérieur principal de l'équipement, en tant qu'adjoint au responsable de la délégation territoriale Centre ; M. Jean-Paul DAVAL, technicien supérieur en chef de l'équipement, en tant qu'adjoint au responsable de la délégation territoriale Sud.	DT Centre DT Sud	paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11 Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b5 A5-d1 à A5-f1, A5-11 Gestion et conservation du domaine public A2-b2 à A2-b4 ; Paragraphe 1 de A2-b7 - A2-b8 A2-c4 , A2-e1
Mme Martine BOUVET, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, M. Christian CAUCHARD, technicien supérieur principal de l'équipement, M. Patrick POUPINET, contrôleur divisionnaire des travaux publics de l'État, en tant que responsables de filière aménagement urbanisme habitat en délégations territoriales.	DT Nord DT Centre DT Sud	Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b5
M. Thierry RENAUD, secrétaire administratif de classe normale, M. Jean-Claude LEMARIE, secrétaire administratif de classe normale, M. Benjamin ROULT, technicien supérieur de l'équipement, Mme Josiane KRAMP, secrétaire administratif de classe exceptionnelle ; Mme Anne-Marie BASNIER, adjoint administratif principal 2ème classe, Mme Françoise DAVID, secrétaire administratif de classe supérieure, en tant que responsables de la filière application du droit des sols en délégations territoriales.	DT Nord DT Centre DT Sud	Aménagement et urbanisme A5-b1 à A5-b5
M. Jean-Yves POISNEL, secrétaire administratif de classe normale des services déconcentrés, en tant que responsable de la coordination administrative.	DT Nord	Administration et organisation générale paragraphe 1 et 2 de A1-a9 ; A1-a10 et A1-a11

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues-Mary BREMAUD, Mme Dominique LE DILY, Mlle Rosemary SERRAND, M. Rémy FARCY, M. Rémy BRUN, M. Philippe LEBOSSELIER, M. Pierre ABLINE, la subdélégation qui leur est attribuée pourra être exercée par M. Hugues-Mary BREMAUD, Mme Dominique LE DILY, Mlle Rosemary SERRAND, M. Rémy FARCY, M. Rémy BRUN, M. Philippe LEBOSSELIER, M. Pierre ABLINE.

Art. 3 : La subdélégation de signature est accordée nominativement. Elle devient caduque en cas de changement du délégant ou du délégataire. Le fonctionnaire chargé de l'intérim (ou le suppléant) reçoit la subdélégation de signature, à condition qu'il ait été nominativement identifié dans le présent arrêté et dans la limite des références qui lui ont été indiquées.

Art. 4 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment l'arrêté du 25 avril 2012, sont abrogées.

Art. 5 : Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Le directeur départemental des territoires et de la mer : Dominique MANDOUZE.



Arrêté DDTM-DIR-2012-14 du 1^{er} octobre 2012 donnant subdélégation de signature de M. MANDOUZE aux ordonnateurs secondaires délégués

Vu le code des collectivités territoriales et le code des marchés publics ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, modifiée par la loi organique n°2005-779 du 12 juillet 2005 ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n°62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment l'article 64;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'État ;

Vu la circulaire n°2005-20 du 2 mars 2005 du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer, relative à la constatation et à la liquidation des dépenses ;

Vu l'arrêté du 2 mai 2002 portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués, modifiés par les arrêtés du 18 juin 2005 et du 25 octobre 2005 ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 15 février 2011 portant nomination de M. Frédéric HENNEQUIN, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche ;

Vu l'arrêté du Premier ministre du 10 janvier 2012 portant nomination de M. Ronan LE SAOUT en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2010 modifié portant organisation de la direction départementale des territoires et de la mer de la Manche ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 11-282 du 20 octobre 2011 portant délégation de signature de M. Dominique MANDOUZE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche pour l'ordonnancement des recettes et des dépenses ;

Art. 1 : Subdélégation de signature est donnée à : M. Frédéric HENNEQUIN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer de la Manche, à l'effet de signer, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour la totalité des programmes identifiés dans l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2011 susvisé,

M. Ronan LE SAOUT, administrateur en chef de 2ème classe des affaires maritimes, directeur départemental adjoint des territoires et de la mer, délégué à la mer et au littoral de la Manche, à l'effet de signer, toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué, tant pour les dépenses que pour les recettes, pour la totalité des programmes identifiés dans l'arrêté préfectoral du 20 octobre 2011 susvisé.

Art. 2 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

les propositions d'engagement juridique au visa du CFD

les pièces comptables et documents relatifs au mandatement des dépenses,

les émissions des titres de recettes,

à :

Mme Dominique LE DILY, chef de mission de l'agriculture et de l'environnement, en qualité de secrétaire générale,

M. Thierry JUGE, ingénieur de l'agriculture et de l'environnement, en qualité d'adjoint à la secrétaire générale.

Art. 3 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences :

en tant que gestionnaires : les pièces comptables et documents relatifs à l'engagement comptable et juridique, à la constatation et à la liquidation après certification du service fait des dépenses, à :

M. Rémy FARCY, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service expertise territorial risques et sécurité

Mlle Rosemary SERRAND, architecte urbaniste de l'État, chef du service aménagement durable des territoires,

M. Rémy BRUN, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat, chef du service environnement, par intérim

M. Hugues-Mary BREMAUD, attaché principal d'administration de l'équipement, chef du service habitat, construction et ville, à compter du 2 mai 2012

M. Philippe LEBOISSELIER, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, chef du service économie agricole et des territoires,

M. Pierre ABLINE, administrateur de 1^{ère} classe des affaires maritimes, chef de service, responsable de la délégation à la mer et au littoral.

Art. 4 : Sur proposition du directeur départemental des territoires et de la mer de la Manche, les agents dont les noms suivent, dans les limites de leurs attributions et crédits délégués, passent et signent à cet effet les engagements juridiques matérialisés par des bons ou lettres de commandes et constatent les services faits pour un montant maximum défini comme suit :

Service/unité	NOM Prénom	Macrograde	Plafond TTC par marché
DIR			
DIR/COM	PETIT Agnès	B tech	4 000 €
SG			
SG/LOG	GIRAULT Marc	B adm	20 000€
SG/LOG	HAMEL Catherine	C adm	4 000 €
SG/LOG	POULLAIN Christèle	C adm	4 000 €
SG/LOG	ALLAIN Michel	C adm	1 500 €
SG/LOG	CAPITAINE Bernard	B tech	4 000 €
SADT			
SADT/PAC	ROBIN-TREMBLAY Nathalie	B adm	1 500€
SE			
SE/PEL	PAIN Éric	B adm	4 000 €
SETRIS			
SETRIS/RISC	BAZIERE Jean-Marc	B tech	4 000 €
SETRIS/SRD	MARC Jean-Michel	B tech	4 000 €
SETRIS/SRD	MEMPIOT Stéphanie	B tech	4 000 €
SETRIS/SRD	JOUVET Hubert	B expl	4 000 €
SETRIS/ER	MAS Michel	A adm	4 000 €
SETRIS/ER	LECAPLAIN Dominique	B adm	4 000 €
SHCV			
SHCV/PH	AUCHAPT-COMMON Stéphanie	A adm	30 000 €
SHCV/PH	JOURDAN Marie-Noëlle	B adm	30 000 €
SHCV/HP	MARIE Éric	B adm	30 000 €
DML			
DML/DIR	ABLINE Pierre	A adm	20 000 €
DML/SGD	THIERREE Élise	B adm	4 000 €
DML/CAP	TENDRON Christophe	A tech	1 000€
Délégations territoriales			
Nord	BROSSARD Julien	A tech	20 000 €
Nord	PAGNY Martine	B tech	4 000 €
Nord	BOUVET Martine	B adm	4 000 €
Nord	POISNEL Jean-Yves	B adm	4 000 €
Centre	MORIN Pierre	A tech	20 000 €
Centre	LE MEITOUR Valérie	B tech	4 000 €
Centre	BERNARD Philippe	C adm	4 000 €
Sud	RENAULT Christiane	A adm	20 000 €
Sud	DAVAL Jean-Paul	B tech	4 000 €
Sud	POUPINET Patrick	B expl	4 000 €

Art. 5 : Subdélégation de signature est donnée à l'effet de signer l'ordonnancement des recettes relatives aux décomptes des concours de service de la DDTM pour le compte des collectivités et tiers à : M. Frédéric HENNEQUIN, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, en qualité de directeur départemental adjoint des territoires et de la mer.

Art. 6 : Intérim - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Hugues-Mary BREMAUD, Mme Dominique LE DILY, Mlle Rosemary SERRAND, M. Rémy FARCY, M. Rémy BRUN, M. Philippe LÉBOISSELIER, M. Pierre ABLINE, la subdélégation qui leur est attribuée pourra être exercée par M. Hugues-Mary BREMAUD, Mme Dominique LE DILY, Mlle Rosemary SERRAND, M. Rémy FARCY, M. Rémy BRUN, M. Philippe LÉBOISSELIER, M. Pierre ABLINE.

Art. 7 : Toutes dispositions contraires au présent arrêté, notamment l'arrêté du 23 avril 2012, sont abrogées.

Art. 8 : Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Le directeur départemental des territoires et de la mer : Dominique MANDOUZE.



Arrêté n°2012-065 du 1^{er} octobre 2012 portant définition des postes de la direction départementale des territoires et de la mer, éligibles à la nouvelle bonification indiciaire

Art. 1 : La liste des postes éligibles au titre des 6^{ème} et 7^{ème} tranches de l'enveloppe DURAFOUR à compter du 1^{er} janvier 2012 est fixée en annexe 1 au présent arrêté.

Art. 2 : Les dispositions du présent arrêté remplacent les dispositions de l'arrêté préfectoral N°2011-6 du 6 avril 2011.

Art. 3 : Le directeur départemental des territoires et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Signé : Pour le préfet et par délégation, Le directeur départemental des territoires et de la mer : Dominique MANDOUZE

Annexe 1 - Répartition des enveloppes d'emplois et de points de NBI Durafour du meeddm dans le cadre de la réorganisation de l'administration territoriale de l'Etat au 1^{er} janvier 2012

Direction : D.D.T.M. MANCHE					
Distribution dans les structures revisées en 2012					
catégorie	nombre d'emplois	nombre de points NBI attribués	désignation de l'emploi	désignation de la nouvelle structure suite à réorganisation	observations
A	1	29	Chef de service SHCV/DIR	D.D.T.M.	éligible en 2011
A	1	23	Chef d'unité SADT/ADS	D.D.T.M.	éligible en 2011
A	1	23	Chef d'unité SG/JUR	D.D.T.M.	éligible en 2011
A	1	23	Responsable délégation territoriale Sud	D.D.T.M.	éligible en 2011
A	1	20	Chef d'unité SATEDD/DD	D.D.T.M.	poste supprimé le 30 juin 2012
			Chef d'unité SHCV/RUOS	D.D.T.M.	bénéfice attribué au 1 ^{er} juillet 2012
A	1	20	Responsable unité politique de l'habitat	D.D.T.M.	éligible en 2011
Total A	6	138			
B	1	20	Responsable Gestion Ressources Humaines	D.D.T.M.	éligible en 2011
B	1	20	Responsable d'unité Police des Eaux Littorales – SE/PEL	D.D.T.M.	éligible en 2011
B	1	20	Responsable filière AUH à la Délégation Territoriale Nord	D.D.T.M.	éligible en 2011
B	1	20	Responsable unité Coordination Aménagement Durable des Territoires	D.D.T.M.	éligible en 2011
B	1	15	Adjoint au délégué au permis de conduire – SETRIS/ER	D.D.T.M.	éligible en 2011
B	1	20	Responsable unité habitat privé	D.D.T.M.	éligible en 2011
Total B	6	115			
C	1	10	Secrétariat de direction	D.D.T.M.	éligible en 2011
C	1	10	Responsable ADS à la DT centre	D.D.T.M.	bénéfice attribué au 20 février 2012
Total C	2	20			
TOTAL A B C	14	273			



DIVERS

Sgap - Préfecture de Zone de Défense et de Sécurité Ouest

Arrêté n°32/2012 du 1^{er} octobre 2012 fixant la date limite de transmission des dossiers d'inscription à un recrutement sur concours (interne) d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe de la police nationale, au titre de l'année 2012

Vu le code de la défense ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005 relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°2002-916 du 30 mai 2002 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration de la police ;

Vu le décret n°2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique ;

Vu le décret n°2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n°2006-1761 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 modifié portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 2007 fixant la liste des spécialités communes à plusieurs corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 2007 relatif aux conditions générales d'organisation des concours de recrutement d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ainsi qu'à la nature et au programme des épreuves par spécialités ;

Vu l'arrêté ministériel du 30 décembre 2009 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'Intérieur de l'Outre-mer et des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 août 2012 relatif aux modalités d'organisation de l'épreuve pratique du recrutement sur concours d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de la police nationale ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 septembre 2012 autorisant au titre de l'année 2012 le recrutement sur concours d'adjoints techniques principaux de 2ème classe de la police nationale et fixant le nombre et la répartition des postes offerts ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 12-11 du 19 avril 2012 donnant délégation de signature à M. Marcel RENOUF, Préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du Préfet de la zone de défense et de sécurité Ouest ;

Vu la circulaire du 10 avril 1991 relative à la mise en oeuvre de la déconcentration des recrutements des fonctionnaires ;

Sur la proposition du Secrétaire général adjoint pour l'administration de la police du SGAP OUEST ;

Art. 1 : Un recrutement sur concours (interne) d'un adjoint technique principal de 2ème classe de la police nationale, spécialité « hébergement – restauration », est ouvert dans le ressort géographique du SGAP Ouest au titre de l'année 2012.

Art. 2 : Le retrait du formulaire d'inscription s'effectue au choix du candidat :

- soit par courrier (en joignant une enveloppe, format A4, libellée aux nom et adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur pour 100g) ou par retrait sur place, à l'adresse suivante : SGAP OUEST - Bureau zonal du recrutement - 30 rue du Mûrier - BP 10700 - 37542 - Saint-Cyr-sur-Loire cedex

- soit par messagerie électronique, à l'adresse suivante : delreg37-recrutadt@interieur.gouv.fr

La date limite de retrait des dossiers de candidature est fixée au vendredi 2 novembre 2012 à 16h00.

Art. 3 : La date limite de transmission des dossiers de candidature, par voie postale à l'adresse précitée, est fixée au 3 novembre 2012, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Art. 4 : Les dates des phases d'admissibilité (épreuve écrite) et d'admission (entretiens et épreuves pratiques) seront fixées ultérieurement.

Art. 5 : Le présent arrêté sera publié au registre des actes administratifs des préfectures de chacun des départements de la zone de défense et de sécurité ouest.

Art. 6 : Le Secrétaire général adjoint pour l'administration de la police et la Directrice des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Signé : Pour le Préfet, Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité Ouest : Marcel RENOUF.



Arrêté n°33-2012 du 1^{er} octobre fixant la date limite de transmission des dossiers d'inscription à un recrutement sans concours de trois adjoints techniques de 2ème classe de la police nationale, au titre de l'année 2012

Art. 1 : Un recrutement sans concours de trois adjoints techniques de 2ème classe de la police nationale, spécialités « hébergement – restauration » et « entretien – logistique – accueil – gardiennage », est ouvert dans le ressort géographique du SGAP Ouest au titre de l'année 2012.

Art. 2 : Le retrait du formulaire d'inscription s'effectue au choix du candidat :

- soit par courrier (en joignant une enveloppe, format A4, libellée aux nom et adresse du candidat, affranchie au tarif en vigueur pour 100g) ou par retrait sur place, à l'adresse suivante : SGAP OUEST - Bureau zonal du recrutement - 30 rue du Mûrier - BP 10700 - 37542 Saint-Cyr-sur-Loire cedex

- soit par messagerie électronique, à l'adresse suivante : delreg37-recrutadt@interieur.gouv.fr

La date limite de retrait des dossiers de candidature est fixée au vendredi 26 octobre 2012 à 16h00.

Art. 3 : La date limite de transmission des dossiers de candidature, par voie postale à l'adresse précitée, est fixée au 27 octobre 2012, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi.

Art. 4 : Les dates des phases d'admissibilité (sélection des dossiers) et d'admission (entretiens) seront fixées par spécialité, ultérieurement.

Art. 5 : Le présent arrêté sera publié au registre des actes administratifs des préfectures de chacun des départements de la zone de défense et de sécurité ouest.

Art. 6 : Le Secrétaire général adjoint pour l'administration de la police et la Directrice des ressources humaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Signé : Pour le Préfet, Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité Ouest : Marcel RENOUF

